

Technicien Audiovisuel Multitechnique

Référentiels de compétences et de certification



Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 – art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Synthèse : l'obtention de la certification repose sur la validation des 3 blocs.

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Missions	Réaliser la phase de préproduction d'un projet audiovisuel	Assurer le tournage d'un projet audiovisuel	Réaliser la postproduction d'un projet audiovisuel
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des ressources à mobiliser, ▪ Repérages des lieux de tournage, ▪ Casting des acteurs ou protagonistes, ▪ Définition des étapes et des paramètres du tournage, ▪ Établissement des documents administratifs, réglementaires et contractuels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enlèvement et restitution du matériel, ▪ Direction des équipes techniques, direction des acteurs ou encadrement des protagonistes, ▪ Tournage, prise de vue et captation, ▪ Contrôle de la conformité administrative, réglementaire et contractuelle du tournage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montage image, ▪ Montage son, ▪ Finitions image, habillage et étalonnage, ▪ Mixage, ▪ Export aux formats de diffusion.
Validation	Une attestation de compétences est délivrée à l'issue de la validation du bloc	Une attestation de compétences est délivrée à l'issue de la validation du bloc	Une attestation de compétences est délivrée à l'issue de la validation du bloc

Bloc 1 : Réaliser la phase de préproduction d'un projet audiovisuel			
<p>A1.1 – Identification des ressources à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ constitution des équipes techniques, ▪ évaluation de la prise en compte du handicap dans la définition des postes, ▪ sélection des matériels techniques de tournage, ▪ inventaire des archives éventuelles à intégrer au projet. 	<p>C1.1 – À partir du scénario, traitement¹ ou conducteur² d'un projet audiovisuel et du budget prévisionnel, négociés avec un commanditaire en vue de la production d'un film, identifier les personnels techniques à mobiliser pour assurer la préparation, le tournage et la postproduction du projet.</p> <p>C1.2 – Évaluer et faciliter l'accessibilité des postes aux personnes en situation de handicap en fonction des contraintes matérielles, techniques et logistiques de chaque poste pour répondre aux enjeux sociétaux et réglementaires portés par la mission handicap de la production audiovisuelle³.</p> <p>C1.3 – En fonction des paramètres techniques et artistiques du projet, déterminer les matériels techniques à réserver ou à louer pour réaliser le tournage et la postproduction du film.</p> <p>C1.4 – Conformément au scénario, au conducteur ou au traitement écrit en phase de développement, identifier les archives média à intégrer au projet</p>	<p>ME1 – Mise en situation professionnelle simulée – évaluation individuelle</p> <p>Livrable : dossier de préproduction d'un projet en développement</p> <p>Ressources fournies : dossier de présentation d'un projet en développement : cahier des charges, pitch, synopsis, scénario/traitement ou conducteur, note d'intention de réalisation et budget prévisionnel.</p> <p>Épreuve : soutenance orale n°1 de 20 minutes devant un jury professionnel de l'assistantat-réalisation et la production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les professionnels pressentis pour travailler sur le projet couvrent l'ensemble des fonctions nécessaires à la préparation, au tournage et à la postproduction, ▪ Les matériels préconisés, pointés sur les listes techniques, sont adaptés aux contraintes et aux objectifs, ▪ Les archives potentielles sont aux formats nécessaires à leur intégration, ▪ Les fiches de repérage des lieux de tournage sont exhaustives, ▪ Les lieux de tournage sélectionnés satisfont les critères et contraintes, ▪ Des lieux alternatifs sont prévus en cas d'aléas, ▪ Les profils des acteurs ou protagonistes sont clairs et attractifs, ▪ La sélection des acteurs et protagonistes est cohérente par rapport à l'identité du projet,

¹ Commentaire off, accompagnant l'image, qui a valeur de présentation et d'explication du sujet et des image d'un documentaire.

² Un conducteur, en télévision ou radio, est un document qui décrit techniquement le déroulement de l'émission à réaliser, qu'elle soit en direct ou enregistrée. Il est à la télévision et à la radio ce qu'est le scénario au cinéma.

³ Mission handicap instituée par l'APPAV, l'AGEFIPH et AUDIENS (organisme de santé et prévoyance des professionnels de l'audiovisuel)

	<p>pour s’assurer de leur possibilité d’exploitation et de l’adéquation de leurs formats techniques - ou du besoin de les adapter - avec les contraintes de montage et de diffusion du projet.</p>		
<p>A1.2 – Repérage des lieux de tournage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier et sélectionner des lieux potentiels, ▪ valider leur compatibilité avec les contraintes du projet. 	<p>C1.5 – À partir des caractéristiques des lieux de tournage mentionnés dans le scénario, le traitement ou le conducteur et des attentes du réalisateur et/ou du producteur, utiliser son réseau personnel et professionnel et effectuer des recherches sur internet pour identifier des lieux de tournage potentiels.</p> <p>C1.6 – Vérifier l’adéquation des lieux identifiés aux contraintes humaines, techniques, logistiques, artistiques et budgétaires et aux échéances de livraison du projet pour garantir le bon déroulement du tournage.</p> <p>C1.7 – Faire valider les choix des lieux de tournage au producteur et/ou au réalisateur pour permettre à la production de solliciter les autorisations de tournage adéquates et de réserver les lieux retenus lorsque cela est nécessaire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fiches de casting fournissent les éléments essentiels au réalisateur et au commanditaire, ▪ Le séquencier est cohérent, ▪ Le dépouillement est complet, ▪ Le découpage technique est clair et exhaustif, ▪ Le plan de travail est complet, précis et optimal, ▪ Le budget actualisé reste cohérent par rapport au budget prévisionnel élaboré en phase de développement, ▪ Les paramètres réglementaires, administratifs et contractuels ont été intégrés et formalisés dans les règles (devis, bons de commande, contrats, assurances, cessions de droits à l’image et au propos a minima).
<p>A1.3 – Casting des acteurs ou des protagonistes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ formalisation des profils à trouver, 	<p>C1.8 – À partir du scénario, du traitement ou du conducteur, définir les profils d’acteurs ou protagonistes correspondants pour lancer la recherche de personnes adéquates.</p>		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ recherches d'acteurs ou protagonistes correspondants, ▪ organisation de la sélection, ▪ conception des fiches de casting, ▪ établissement des critères de choix, ▪ casting, ▪ sélection définitive. 	<p>C1.9 – Utiliser son réseau professionnel et les plateformes et banques de données de comédiens pour approcher les personnes conformes aux profils définis.</p> <p>C1.10 – Concevoir ou s'approprier des fiches de casting, en définissant les critères d'évaluation, pour formaliser les avis sur les personnes rencontrées afin de pouvoir choisir à l'issue du casting les futurs acteurs ou protagonistes du film.</p> <p>C1.11 – Sélectionner les acteurs ou protagonistes en lien avec le producteur et/ou le réalisateur.</p>		
<p>A1.4 – Définition des étapes et des paramètres du tournage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ élaboration du séquencier, ▪ dépouillement du séquencier, ▪ découpage technique, ▪ établissement du plan de travail, ▪ actualisation du budget. 	<p>C1.12 – Traduire le scénario, le traitement ou le conducteur en séquences répertoriées dans un séquencier pour catégoriser les spécificités et besoins propres à chaque séquence à l'issue de son dépouillement.</p> <p>C1.13 – Procéder au découpage technique du film pour déterminer les plans à tourner et les attendus artistiques de chaque plan.</p> <p>C1.14 – Organiser la planification du tournage des plans, sous forme de plan de travail, en fonction des contraintes artistiques, logistiques, humaines et techniques pour optimiser les délais et les coûts.</p>		

	<p>C1.15 – Prendre en compte les coûts réels et les variations par rapport au budget prévisionnel pour actualiser le budget dans les limites initialement prévues.</p>		
<p>A1.5 – Établissement des documents administratifs, réglementaires et contractuels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contractualisation des ressources, ▪ suivi des obligations administratives et réglementaires, ▪ assurance des biens et des personnes, ▪ compilation des documents de production. 	<p>C1.16 – Contractualiser la mobilisation des ressources techniques, matérielles, logistiques et humaines négociées et validées par le directeur de production pour garantir leur disponibilité au moment voulu, en respectant les contraintes légales et réglementaires.</p> <p>C1.17 – Recenser, au moyen de tableau(x) de bord, les obligations administratives et réglementaires (dont la déclaration unique d’embauche et la visite médicale annuelle) et les échéances correspondantes pour permettre à sa hiérarchie d’effectuer les démarches nécessaires à assurer la couverture sociale et l’assurance de l’ensemble des personnels.</p> <p>C1.18 – Transmettre aux compagnies d’assurance les demandes de chiffrage des polices d’assurance pour couvrir le tournage et la postproduction, en transmettant les informations nécessaires – budget de la production, nombre de jours de tournage, lieux, effectifs, identification des personnels connus (réalisateur, chefs de poste, comédiens) – afin de permettre au directeur de production d’assurer</p>		

	<p>l'intégralité du projet (personnes et matériels) dès le premier jour de tournage, dans les situations prévues et en cas d'aléa.</p> <p>C1.19 – Centraliser, avec méthode et rigueur, l'ensemble des documents administratifs, autorisations, contrats et justificatifs démontrant le respect de la réglementation du droit d'auteur, du droit du travail, des conventions collectives applicables et de la réglementation audiovisuelle au sens large, pour permettre au producteur de répondre à toute situation de contrôle ou de litige.</p>		
<p>Bloc 2 : Assurer le tournage d'un projet audiovisuel</p>			
<p>A2.1 – Enlèvement et restitution du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ enlèvement et restitution du matériel chez un loueur ou auprès d'un service technique interne , ▪ vérification de l'état et test du matériel, ▪ vérification de la compatibilité des matériels interdépendants. 	<p>C2.1 – Mobiliser ses connaissances techniques pour vérifier le bon fonctionnement et l'interopérationalité des matériels afin de garantir leur possibilité d'utilisation et prévenir les surcoûts de facturation à la restitution.</p>	<p>ME2 – Retour d'expérience de tournage – évaluation individuelle</p> <p>Livrable : rapport de tournage de projet.</p> <p>Épreuve : soutenance orale n°2 de 30 minutes devant un jury professionnel de l'assistantat-réalisation et de la réalisation technique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le périmètre d'activité est clairement présenté, ▪ Les interactions avec les autres professionnels sont explicites, ▪ Pour chaque matériel, les points à vérifier et les contraintes de transport, de paramétrage et d'utilisation sont connus. ▪ Le planning de tournage prévu dans le plan de travail est respecté, dans la limite des aléas, ▪ Les feuilles de service quotidiennes sont exhaustives, ▪ Les aléas sont gérés avec réactivité,
<p>A2.2 – Coordination des acteurs sur le tournage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ direction des équipes techniques, 	<p>C2.2 – Interagir avec les divers intervenants sur plateau et en régie, en donnant des consignes claires et en effectuant avec réactivité les choix techniques et artistiques correspondant</p>		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ direction des acteurs ou encadrement des protagonistes. 	<p>à son périmètre d'action et de responsabilité, pour assurer la fluidité organisationnelle et opérationnelle du tournage.</p>		
<p>A2.3 – Tournage, prise de vue et captation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation des prises de vue et de son, ▪ sécurisation des personnes et des matériels, ▪ sauvegarde des rushes. 	<p>C2.3 – Adapter le plan de travail du jour en fonction des aléas et des conditions réelles de tournage pour assurer le respect des délais sans impacter le budget de la production.</p> <p>C2.4 – Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité et d'utilisation des matériels pour prévenir tout risque d'accident ou de dégradation en prenant en compte les éventuelles spécificités liées à la présence, sur le plateau, de personnes en situation de handicap ou de personnes fragiles (notamment du fait de leur âge ou de leur condition physique).</p> <p>C2.5 – Mobiliser ses compétences et connaissances techniques pour exploiter et coordonner les matériels techniques mobilisés (caméras, lumière, micros, enregistreurs, consoles techniques, installations électriques etc.).</p> <p>C2.6 – Réaliser la sauvegarde des rushes images et sons pour obtenir, en volume et en qualité, le matériau image et son nécessaire pour le montage.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan de travail est actualisé, ▪ Les dépenses complémentaires sont engagées avec rigueur et clairvoyance, ▪ La sécurité est assurée sur le plateau, ▪ Les prises de vues et de sons anticipent le montage, ▪ La technique et les contraintes d'interdépendance des matériels sont maîtrisées, ▪ La maîtrise technique des matériels et de leurs contraintes d'interdépendance est démontrée, ▪ Les documents administratifs, réglementaires et contractuels couvrent l'ensemble des lieux, des personnes et des matériels mobilisés pour le tournage.
<p>A2.4 – Contrôle de la conformité administrative, réglementaire et</p>	<p>C2.7 – À partir des éléments anticipés en préproduction et des ajouts au fil du</p>		

<p>contractuelle du tournage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ validation des éléments prévus en préproduction, ▪ intégration des éléments ajoutés pendant le tournage. 	<p>tournage, vérifier, actualiser et compléter les documents administratifs, réglementaires et contractuels pour garantir la légalité et la conformité des activités de tournage ;</p>		
<p>Bloc 3 : Réaliser la postproduction d'un projet audiovisuel</p>			
<p>A3.1 – Réalisation des étapes incontournables du montage image</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ encodage des rushes, ▪ sélection des rushes, ▪ premier jet du montage, ▪ affinage jusqu'au montage image définitif. 	<p>C3.1 – Encoder les rushes livrés au fur et à mesure du tournage pour en assurer la compatibilité avec les outils logiciels prévus pour le montage.</p> <p>C3.2 – Évaluer la qualité des rushes et leur pertinence au regard du scénario et des attentes techniques et artistiques du réalisateur et/ou du producteur pour sélectionner les rushes à utiliser au montage.</p> <p>C3.3 – En exploitant les logiciels adaptés et en respectant le scénario, le traitement ou le conducteur, découper les rushes en plans et les combiner en assurant une continuité esthétique et narrative pour présenter, au réalisateur et/ou au producteur, une première version du montage image.</p> <p>C3.4 – Prendre en compte les critiques et suggestions du réalisateur et/ou du producteur pour faire évoluer le montage image jusqu'à parvenir à une version satisfaisante.</p>	<p>ME3 – Retour d'expérience de postproduction - évaluation individuelle</p> <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rapport de postproduction, ▪ versions intermédiaires du montage image, ▪ versions définitives de chacune des phases de postproduction (image et son), ▪ produit audiovisuel finalisé. <p>Note d'intention de réalisation fournie par le candidat.</p> <p>Épreuve : évaluation des livrables par un jury professionnel du montage et de la postproduction, note d'intention de réalisation à l'appui.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le périmètre d'activité est clairement présenté, ▪ Les interactions avec les autres professionnels sont explicites, ▪ Les configurations des ordinateurs et des logiciels utilisés sont adéquates et contrôlées, ▪ Les rushes retenus pour le montage sont en cohérence avec l'intention de réalisation, ▪ Les formats produits sont conformes à chacune des étapes de postproduction, ▪ Le budget alloué et les durées des phases de postproduction sont respectés, dans la limite des aléas, ▪ Les éventuels dépassements complémentaires sont décidés avec rigueur et clairvoyance, ▪ Les choix techniques et artistiques sont argumentés,

<p>A3.2 – Réalisation des étapes incontournables du montage son</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ tri et exploitation des pistes son, ▪ réalisation de pistes son complémentaires. 	<p>C3.5 – Évaluer la qualité des pistes son pour identifier les prises de son à intégrer au montage et définir les prises de son à refaire, à retravailler ou à ajouter.</p> <p>C3.6 – Réaliser ou faire réaliser les prises de sons nécessaires – (ré)enregistrement de parts de dialogues, voix off, bruitages) - pour pallier les défaillances ou les manques.</p> <p>C3.7 – Épurer les pistes son retenues des sons parasites pour optimiser la qualité sonore du montage.</p> <p>C3.8 – Synchroniser le son à l’image des pistes son sélectionnées en s’appuyant sur le montage image validé par la production et/ou le réalisateur.</p> <p>C3.9 – Ajuster et équilibrer les niveaux des diverses pistes son les unes par rapport aux autres pour assurer un son harmonieux.</p> <p>C3.10 – Individualiser les pistes son aux formats nécessaires pour permettre les opérations de mixage au montage final.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les évolutions du produit audiovisuel entre les versions intermédiaires et la version finale sont évidentes et pertinentes, ▪ La qualité sonore et visuelle du produit fini est professionnelle, ▪ Les informations portées au générique satisfont les obligations réglementaires, ▪ Les formats définitifs sont adaptés au(x) support(s) de diffusion, ▪ Le produit fini est conforme aux attentes du commanditaire.
<p>A3.3 – Réalisation des finitions image, habillage et étalonnage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ajout des éléments d’habillage et des génériques, ▪ étalonnage des images. 	<p>C3.11 – Utiliser les logiciels adaptés pour créer et intégrer au montage les éléments d’habillage (logos, bannières, cartouches etc.) et le(s) générique(s) pour finaliser le produit audiovisuel.</p> <p>C3.12 – Travailler la qualité des images en termes de colorimétrie, de</p>		

	luminosité et de contraste au moyen des logiciels d'usage, pour finaliser l'esthétique du film.		
<p>A3.4 – Mixage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ épuration du montage son, ▪ réglage de l'intensité sonore, ▪ travail des transitions, ▪ validation des formats. 	<p>C3.13 – Procéder aux travaux d'optimisation de la bande son en épurant le montage son, réglant l'intensité des pistes et en retravaillant les transitions au moyen des logiciels adaptés pour finaliser le mixage son et livrer une bande son homogène et qualitative.</p>		
<p>A3.5 – Export aux formats de diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ encodage de la bande son, ▪ combinaison de l'étalonnage et du mixage. 	<p>C3.14 – Encoder la bande son du film en s'appuyant sur les exigences propres aux modes et supports de diffusion pour en assurer l'exploitabilité.</p> <p>C3.15 – Combiner les produits de l'étalonnage et du mixage pour finaliser le produit en version(s) prête(s) à diffuser pour le(s) support(s) de diffusion prévu(s).</p>		